***Conditions générales de location***

La location et la réservation d’un emplacement ou d‘un hébergement sont consenties sous réserve d’approbation des conditions générales et spécifiques ci-après.

Chaque location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous-louée. La direction se réserve le droit de modifier voire d’annuler des installations ou prestations. Attention ! L’intégralité des services et prestations n’est proposée qu’au mois de juillet et août. Il appartient à chacun d’être assuré pour lui et les siens. La direction dégage sa responsabilité en cas de désagréments causés par les intempéries ou par des tiers. Toute personne est tenue de se conformer au règlement intérieur du camping

**Réservation :**

Les frais de réservation (juillet & août) : 15E.

L’acompte de réservation est de 80 Euro. La réservation n’est définitive qu’après accord de la direction et quand l’acompte + les frais de réservation ont été reçus. Un départ prématuré ne donnera lieu à aucun remboursement.

A**nnulat**i**on de cont**r**at de locat**i**on :**

En cas d’annulation du contrat de location, il vous sera retenu, ou vous resterez à devoir : les frais

-à titre d’indemnité de rupture de contrat :

-un montant de 25% du coût intégral du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d’arrivée.

- un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 31 jours avant la date prévue d’arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date. En cas d’annulation, avertir le camping rapidement par lettre recommandée avec justificatif original à l’appui. Sans avertissement précisant une arrivée différée, l’emplacement ou l’habitation devient disponible 6 heures après la date et l’heure d’arrivée mentionnée sur le contrat de réservation et le montant total du séjour demeure exigé. Les frais de réservation ne sont jamais remboursés.

**Assurance annulation (facultative)**

Vous pouvez contracter une assurance annulation facultative

2,5 € par jour pour une location d’hébergement

13 € par séjour pour une location d’emplacement de camping

Cette assurance vous rembourse l’indemnité de rupture de contrat, selon conditions prévues ci-dessus.

**CONDITIONS SPECIFIQUES DE LOCATION D’UN HEBERGEMENT**

La location d’un hébergement s’effectue à la semaine (du samedi 16h au samedi 10h pour les Chalets et les Bengali. Ce tarif comprend l’hébergement de 4 personnes - 1 voiture, et sera majoré pour les personnes supplémentaires. Une caution de 150€ (dont 45€ de nettoyage, s’il est laissé à la charge du camping) vous sera demandé en début de séjour, et vous sera restitué en fin de séjour, après état des lieux. Le nettoyage de votre habitation est à votre charge. L’eau, le gaz et l’électricité, ainsi que toutes les prestations du camp sont compris dans le forfait.

**Pour une location d’hébergement, le solde du séjour doit être payé 30 jours avant la date d’arrivée. Si l’intégralité du paiement du séjour n’est pas réglé à cette date, le séjour sera considéré comme annulé**.

**CONDITIONS SPECIFIQUES DELOCATION D’UN EMPLACEMENT DE CAMPING**

La location d’un emplacement de camping s’effectue à la journée, de 14 heures à 12 heures. Le tarif journalier 2 personnes comprend l’emplacement pour caravane, tente ou camping-car + 1 voiture, ainsi que toutes les prestations du camp. Les appareils à forte résistance (radiateur, chauffage, fers à repasser, grill, barbecue, ...etc) sont strictement exclus.

**Pour un emplacement de camping, le solde du séjour doit être payé le jour de votre arrivée, avant votre installation.**